

EXCELLENT MAT  
A PLAFONDS !

VELOURS IDEAL  
POUR VOS MURS



# activ'air

*Purifiez votre intérieur !*

## THEO'PUR : UNE GAMME DE PEINTURES DÉPOLLUANTES POUR UN AIR SAIN



### La technologie Activ'Air :

- $1\text{m}^2 = 3\text{m}^3$  d'air purifié : il suffit de peindre  $1\text{m}^2$  pour purifier  $1\text{m}^3$  d'air\*.
- Mécanisme de "Catch and Delete" (Capture et détruit) : le film de peinture Activ'air capture les formaldéhydes présents dans la pièce et les détruit.
- Élimine **jusqu'à 85%** des polluants intérieurs en 24h\*\*.
- **Action immédiate** : mécanisme actif dès l'application.
- Aucune émission de substances.
- Qualités techniques de la peinture préservées : **protection, décoration résistance à la lessivabilité et/ou lustrabilité.**
- La peinture Activ'air a été testée et son efficacité a été prouvée à l'issue de nombreux tests réalisés par le laboratoire européen indépendant Eurofins selon la norme ISO 16000-23 (2009) "Essai de performance pour l'évaluation de la réduction des concentrations en formaldéhyde par des matériaux de construction".
- **Efficacité prouvée pendant 10 ans** : la peinture Activ'air conserve ses propriétés dépolluantes 10 ans après application.

\* Hypothèse pour une concentration d'environ  $20\mu\text{g}/\text{m}^3$

\*\*Pièce peinte entièrement avec nos peintures dépolluantes (4 murs et plafonds).



### Le formaldéhyde et les risques sur la santé

Premier polluant déclaré cancérigène par l'OMS, le formaldéhyde est responsable de nombreux troubles plus ou moins graves sur la santé :

- Allergies, irritations, troubles respiratoires, troubles neurologiques (migraine, fatigue accrue, nausées, vertiges...)

La gravité des troubles dépend de la concentration, de la durée d'exposition et de la sensibilité des personnes. La pollution intérieure est un enjeu de santé publique.

1 écolier sur 3 est touché par la pollution intérieure. Pollution invisible, incolore, inodore, volatile.



### Qui est concerné par la réglementation ?

En 2018 : La loi du Grenelle 2 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP (établissements recevant du public : crèches, écoles, centres de loisirs...). Le décret du 2 décembre 2011 fixe des valeurs guides à respecter :

**$30\mu\text{g}/\text{m}^3$  à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et  $10\mu\text{g}/\text{m}^3$  à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

De plus, le Décret N°2012-14 du 5 janvier 2012 prévoit un guide "Bonnes pratiques" pour évaluer les moyens d'aération et mesure des polluants dans les ERP. Le formaldéhyde faisant partie de la liste des polluants à mesurer.

Tous les ERP : - Crèches,

- Écoles maternelles, écoles primaires,
- Collèges, lycées, universités,
- Hôpitaux,
- EHPAD,
- Théâtres,
- Établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans,
- Centres de loisirs, centres d'enseignement professionnel...

**Soit, plus de 80 000 établissements en France !**



Informations et points de vente :

[www.theodoremaisondepeinture.fr](http://www.theodoremaisondepeinture.fr)